



25976

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr.  
LIMITÉE

E/CN.14/ECO/119  
29 juin 1977

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité exécutif  
Dix-septième session

Dar es Salaam, 10-12 octobre 1977

COMPTE RENDU DES ENTRETIENS ENTRE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FAO  
et

LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA CEA

(Rome, 18-19 avril 1977)

Rapport préparé par le secrétariat de la FAO

1. Sur l'invitation de M. Edouard Saouma, Directeur général de la FAO, Monsieur le Professeur Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, s'est rendu au siège de la FAO, à Rome, où il a passé les 18 et 19 avril 1977.
2. Les chefs des secrétariats de la FAO et de la CEA ont passé en revue la situation socio-économique de l'Afrique, et en particulier les problèmes du secteur agricole. Ils ont promis de se soutenir mutuellement et de coopérer étroitement à la recherche de solutions.
3. Le Secrétaire exécutif de la CEA a souligné que les activités de la Commission portaient principalement sur le plan multinational. Il a expliqué comment on avait créé cinq centres sous-régionaux chargés de s'occuper de projets de développement inter-pays, en fusionnant les bureaux sous-régionaux de la CEA et les équipes consultatives des Nations Unies. Le Directeur général l'a entretenu de l'important programme de terrain que la FAO exécute actuellement dans tous les pays d'Afrique et des activités que l'Organisation peut entreprendre pour compléter l'action multisectorielle de développement de la CEA et les programmes d'intégration régionale et sous-régionale de la Commission. Le Directeur général a rappelé également qu'il attachait une haute priorité à la promotion de l'investissement agricole.
4. Le Directeur général et le Secrétaire exécutif ont réaffirmé leur volonté de poursuivre des programmes orientés vers l'action.
5. En particulier, le Directeur général de la FAO et le Secrétaire exécutif de la CEA ont discuté des domaines de coopération entre les deux organisations qui sont énumérés ci-après :

A. Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

6. Les deux chefs de secrétariat sont convenus que la FAO chercherait à obtenir la coopération de la CEA pour faire de la Conférence régionale de la FAO une entreprise commune des deux organisations. A cette fin, la CEA serait consultée au sujet du projet d'ordre du jour provisoire et fournirait des documents d'information générale. Le Secrétaire exécutif a déclaré que la contribution de la CEA serait principalement assurée par la Division mixte de l'agriculture CEA/FAO. Le rapport de la Conférence régionale de la FAO constituerait alors la principale contribution intergouvernementale aux examens que la Commission consacre au secteur agricole en tant que partie de l'économie africaine. Le Secrétaire exécutif de la CEA a déclaré qu'il ferait rapport sur cette coopération future à la prochaine session du Conseil de la CEA, qui doit se tenir à Maurice. Il fera savoir également au Conseil de la CEA que le Directeur général de la FAO invitera aussi à la Conférence régionale, s'ils le désirent, ceux des gouvernements des Etats africains membres de la CEA qui d'ordinaire ne participent qu'à la Conférence régionale pour le Proche-Orient.

7. Dans un même souci d'unité afro-arabe, le Directeur général de la FAO invitera le Secrétaire exécutif de la CEA à la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient.

B. Investissement

8. Le Directeur général note que le Secrétaire exécutif veut faire en sorte que toutes études de faisabilité inter-pays que la CEA pourrait entreprendre soient orientées vers l'investissement. Le Secrétaire exécutif a expliqué que la CEA, qui a reçu la promesse de recevoir des fonds de diverses sources arabes pour ses études de faisabilité, s'engagera à l'avenir dans des projets de développement plus orientés vers les opérations. La CEA s'intéressera surtout à des projets inter-pays et elle s'efforcera, dans tous les cas possibles, de les amener à un stade où ils pourraient se prêter à un financement extérieur. Il a été informé du type d'activités auxquelles se livre le Centre d'investissement et son attention a été particulièrement attirée sur le fait que, d'ordinaire, aux fins de l'assistance financière, les projets intéressants des groupes de pays ou les projets multinationaux devront être fractionnés en sous-éléments nationaux pour que l'on obtienne des gouvernements les garanties nécessaires en vue de prêts ou crédits éventuels. En conséquence, il a été souligné que pour d'éventuels travaux orientés vers l'investissement, il serait bien de faire intervenir le plus tôt possible les donateurs potentiels. En conclusion, il a été convenu que la CEA et la FAO procéderaient régulièrement, peut-être deux fois par an, à des échanges de vues orientés vers les activités opérationnelles, auxquels le Centre d'investissement participerait en cas de besoin et que ledit Centre d'investissement aiderait à guider les activités de préinvestissement à peu près de même qu'il l'a déjà fait à l'occasion d'activités du PNUD et que, si on le lui demande et sous réserve d'arrangements opérationnels spécifiques qui devront être convenus, il s'occuperait d'identifier et de préparer des projets d'investissement, dès lors qu'il existerait un donateur financier potentiel.

9. Le problème de la formation du personnel de la CEA et des personnels nationaux en matière d'activités relatives à des projets a été examiné. Il a été convenu que le Centre d'investissement prêtera les services de quelques-uns de ses agents pour un cours hebdomadaire d'introduction au travail de projet qui serait organisé à l'intention des membres du personnel de la CEA à Addis-Abéba. Par la suite, ces membres du personnel de la CEA participeraient au travail ordinaire des missions du Centre d'investissement pour se familiariser avec les activités relatives aux projets.

10. Le programme du stage de formation prévu au Proche-Orient a été porté à l'attention du Secrétaire exécutif de la CEA en tant qu'exemple d'une activité de la FAO qui pourrait être fort utile en Afrique. Le Secrétaire exécutif s'est déclaré très intéressé et a suggéré que l'on examine en détail au cours d'une prochaine rencontre la possibilité d'une pareille activité à laquelle la CEA pourrait coopérer.

### C. Plan alimentaire régional

11. Etant donné qu'à sa dernière session la Conférence de la CEA avait attaché de l'importance au plan alimentaire régional demandé dans la déclaration de Freetown de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, il a été convenu que la CEA coopérerait avec la FAO à l'établissement de ce plan. Le Secrétaire exécutif a été informé des modalités de préparation approuvées par le Directeur général :

- i) Le plan, qui couvrirait une période allant jusqu'à 1990, serait préparé en trois phases opérationnelles, et les résultats des deux premières phases seraient présentés à la prochaine Conférence régionale;
- ii) Ces deux premières phases comprendraient :
  - a) une évaluation du déficit alimentaire régional et sous-régional, que l'on définirait en termes quantitatifs en comparant les projections par pays et par produit de la demande future et des besoins nutritionnels avec la tendance future de l'offre;
  - b) l'analyse du commerce intra-africain ou extra-africain des produits alimentaires et agricoles et l'étude des incidences d'une autosuffisance alimentaire régionale et sous-régionale sur la politique du commerce et de la production dans le cadre d'arrangements de coopération;
- iii) La troisième phase comprendrait un examen des plans nationaux alimentaires et agricoles, en vue de l'établissement de recommandations concernant les changements à introduire pour parvenir à des niveaux plus élevés d'autosuffisance alimentaire d'ici 1990. Cette phase serait plus longue et exigerait des ressources considérables. On l'aborderait à la lumière des décisions prises lors de la prochaine Conférence régionale, tout en envisageant la possibilité d'entreprendre, à l'intention de ladite Conférence, un examen sur dossier des plans nationaux d'un échantillon de pays.

12. Etant donné qu'il faut commencer d'urgence à travailler au plan, il a été convenu que les représentants de la FAO et de la CEA élaboreront un schéma et un calendrier détaillés, où sera spécifié le rôle de chaque unité, dans le courant de la semaine. Il a été également convenu que l'OUA et les organisations internationales intéressées telles que la CMA seront tenues au courant de l'état d'avancement des préparatifs du plan.

D. Développement rural

13. L'attention du Secrétaire exécutif a été appelée sur les dispositions que la FAO compte prendre pour organiser une Conférence mondiale de la réforme agraire et du développement rural en juillet 1979. Cette Conférence est organisée en coopération étroite avec l'ONU et d'autres institutions spécialisées. Lors de la première réunion préparatoire interinstitutions (février 1977), le représentant de l'ONU a souligné qu'il importait d'associer à ce travail les commissions économiques régionales. Etant donné que la Conférence ministérielle de la CEA a adopté une résolution énergique au sujet du développement rural intégré, la FAO attache une importance particulière à une coopération avec la CEA dans ce domaine.

14. Le Secrétaire exécutif s'est déclaré disposé à collaborer avec la FAO. La Commission applique déjà un programme actif de travail en vue du développement rural intégré, qui constitue un domaine hautement prioritaire. Etant donné que toutes les commissions régionales sont intéressées, le Secrétaire exécutif a suggéré que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des Secrétaires exécutifs, soit en juillet 1977 (Genève) soit en janvier 1978.

E. Programmation conjointe et sessions opérationnelles

15. Les interlocuteurs sont convenus qu'il serait utile d'organiser régulièrement des rencontres au cours desquelles on s'efforceraient essentiellement d'étudier les possibilités d'investissement et d'activités relatives à l'investissement (comme il a été indiqué au paragraphe 8); toutefois, les progrès de la coopération pourraient également être passés en revue à ces occasions et tous autres points relatifs au travail conjoint des deux organisations pourraient être inscrits dans des listes de thèmes d'entretien sur lesquelles on se mettrait préalablement d'accord.

F. Division mixte de l'agriculture CEA/FAO

16. Le Directeur général et le Secrétaire exécutif ont confirmé l'utilité de la Division mixte en tant que principal instrument de coopération et de communication entre la FAO et la CEA.

17. Le programme de travail pour 1978/79 de la Division mixte entériné à la réunion CEA de Kinshasa a été jugé satisfaisant.

18. Le Directeur général a reconnu les attributions du Secrétaire exécutif en ce qui concerne le contrôle général des activités de la Division mixte et il est convenu de suivre la question des effectifs et des qualifications du personnel nécessaire pour exécuter ce programme de travail. Une évaluation de la situation prescrite dans ce domaine sera établie par le Directeur de la Division mixte et présentée aux chefs des deux secrétariats. Il a été reconnu qu'il était utile d'avoir à la FAO un point de liaison unique avec la Division mixte. En outre, le représentant régional de la FAO pour l'Afrique, qui au nom du Directeur général exerce un contrôle général sur la Division mixte, cherchera à éliminer les difficultés de nature administrative ou autre qui résultent de l'éloignement entre le siège de la CEA et celui du Bureau régional (Accra) et déléguera certains pouvoirs au Directeur de la Division mixte.